

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance du 23 novembre 2015**

**2015 DAC 578** Subvention (10.000 euros) à l'association Just 4 Ladies (11e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Just 4 Ladies ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Just 4 Ladies, 37 rue de Montreuil, 75011 Paris, pour l'édition présentée en 2015 de l'évènement Just 4 Ladies, intitulée Queen of Funk. 2015\_00676 ; 178761.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**